

# LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

## DU RHONE

Le N° 5 Cent

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

### INSERTIONS-ANNONCES

la ligne  
1 fr.  
2 fr.  
3 fr. 50

Chronique locale.....  
Réclamations.....  
Annonces anglaises.....

Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier  
14, rue Confort, à Lyon

### ADMINISTRATION

73, rue de la République, aux bureaux du COURRIER DE LYON  
Rédaction: (de 7 h. à minuit) 14, rue de la Belle-Cordière

### ABONNEMENTS

Trois mois	Six mois
5 fr.	10 fr.
Autres départements.....	7 fr. 14 fr.
Etranger et Union postale.....	10 fr. 18 fr.

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,  
73, rue de la République, 73

### BOURSE DE PARIS

Du 22 février 1882

50 français.....	82 20	Crédit mobilier.....	585
100 amortissable.....	83 25	Crédit Lyonnais.....	750
100 nouveau.....	85 85	Mobilier espagnol.....	582
100 français.....	114 85	Union générale.....	635
100 ancien 6 0/0.....	85 85	Foncière lyonnaise.....	275
100 français 6 0/0.....	85 85	Autrichiens.....	635
100 ancien 5 0/0.....	85 85	Lombards.....	275
100 français 5 0/0.....	11 40	Sarragose.....	582
100 ancien 5 0/0.....	11 40	Nord-Espagne.....	582
100 français 5 0/0 1877 3/4.....	11 40	Transatlantique.....	582
100 ancien 5 0/0.....	11 40	Suez.....	2250
100 français 5 0/0.....	1525	Consolidés à Londres.....	100 1/8
100 ancien 5 0/0.....	637	Panama.....	430
100 français 5 0/0.....	637		
100 ancien 5 0/0.....	430		

### Télégrammes

DE NUIT

### NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 22 février.

La séance de demain à la Chambre offrira un grand intérêt : on sait déjà qu'elle comportera deux questions et deux interpellations : 1° question de M. Clovis Hugues sur l'expulsion de M. Lacroix ; 2° question de M. Ténot sur la réorganisation administrative de la Tunisie ; 3° interpellation de M. Roy de Loulay sur le maintien de la classe 1876 sous les drapeaux ; 4° enfin, interpellation de M. Delafosse sur la question égyptienne.

Malgré le nombre de ces sujets on pense généralement que la séance de demain suffira pour les épuiser. Les questions, en effet, ne peuvent, aux termes du règlement, comporter que des développements restreints ; quant aux interpellations, l'une d'entre elles a peu d'importance, ainsi que nous allons l'expliquer, et l'autre ne peut provoquer de débat prolongé à raison même du sujet sur lequel elle porte.

La question relative à l'expulsion de M. Lacroix sera discutée la première. On sait déjà, par les explications données il y a quelques jours au député de l'extrême gauche, comment M. de Freycinet doit répondre.

Le président du conseil dira qu'il a trouvé la question engagée à son arrivée aux affaires ; c'est sous le ministère Gambetta qu'elle a été soulevée. Mais M. de Freycinet ne rejette pas sur le cabinet précédent la responsabilité de l'exécution. Seulement, il doit expliquer que la loi de 1849, par son caractère même, le mettait dans l'obligation de ne pas refuser à la Russie ce qui avait déjà été accordé à l'Espagne et à d'autres puissances.

Mais, en même temps, le président du conseil confirmera officiellement à la tribune ce qu'il a déjà confirmé à M. Talandier, à savoir que le gouvernement s'occupe des modifications qui pourraient être introduites dans la loi de 1849

pour mettre certaines conditions à l'exercice du droit d'expulsion.

Le projet de loi tendant à ce but est en voie d'élaboration et, selon toutes probabilités, il pourra être déposé dans cinq ou six jours sur le bureau de la Chambre.

En ce qui concerne la question de M. Ténot, relative à la réorganisation administrative et financière de la Tunisie, M. de Freycinet, paraît-il, ne fera qu'une réponse très brève. Il dira qu'arrivé depuis trois semaines à peine aux affaires, il n'a pas eu le temps de faire une étude approfondie de la question. Il se bornera à faire connaître les vues générales du cabinet sur la matière.

L'interpellation que M. Roy de Loulay doit adresser au ministre de la guerre se rattache directement à la question de M. Ténot. M. Roy de Loulay veut demander les motifs du maintien sous les drapeaux, en Tunisie, de la classe de 1876, après l'époque de la libération du service.

Comme nous l'indiquions plus haut, cette interpellation devient sans objet, car nous croyons savoir que des ordres ont été donnés pour rapatrier les hommes de la classe de 1876 qui avaient dû, par des nécessités impérieuses, être maintenus sous les drapeaux quelque temps après l'époque de leur libération. La nécessité de ne pas désorganiser le corps expéditionnaire et de laisser en Tunisie des hommes déjà habitués au climat, pendant toute la durée des opérations, a été la principale cause de cette prolongation de service, qui est d'ailleurs absolument légale.

Mais cette nécessité n'existe plus aujourd'hui au même degré. Le ministre de la guerre s'est entendu à ce sujet avec les généraux Saussier et Fergemol, qui sont actuellement à Paris, sur les modifications à apporter à la composition du corps expéditionnaire, et les jeunes gens de la classe 1876 vont être rendus à leurs foyers.

Reste l'interpellation de M. Delafosse sur la question égyptienne. La réponse que compte faire M. de Freycinet, sera, à ce qu'on assure, très courte.

Les négociations engagées actuellement par la France et l'Angleterre avec les autres puissances signataires du traité de Berlin imposent au ministre des affaires étrangères une réserve facile à comprendre.

Toutefois, on dit que M. de Freycinet affirmera publiquement le désir de la France de maintenir le concert européen et de faire respecter le *statu quo* en Egypte, tel qu'il résulte des conventions internationales.

Les négociations se poursuivent précisément, à l'heure actuelle, sur cette base. L'Angleterre s'est mise d'accord avec la France, et les deux puissances ont envoyé à leurs agents des instructions identiques leur prescrivant de provoquer un échange de vues avec les gouverne-

ments auprès desquels ils sont accrédités, sur cette base du *statu quo*. Ces ouvertures ont été faites et ont reçu un accueil favorable des puissances signataires du traité de Berlin, et il ne reste plus qu'à attendre l'issue de ces négociations qui, on peut le dire, ont amené une heureuse détente dans une situation singulièrement critique, il y a quelques semaines.

Cette interpellation amènera très probablement à la tribune MM. Gambetta et Spuller.

M. Francis Charmes, qui a été directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères sous le cabinet Ferry-Saint-Hilaire, fera son début à la tribune en répondant à M. de Freycinet.

La commission parlementaire municipale a reçu aujourd'hui une délégation du conseil municipal de Paris qui a demandé à la commission d'adopter le principe de l'élection pour le maire de Paris.

La commission a décidé qu'il n'y avait pas lieu actuellement d'accéder à la demande du conseil.

La commission des enfants abandonnés a décidé l'impression du rapport de M. Roussel.

M. Talandier déposera demain sur le bureau de la Chambre un projet d'assurance sur la vie, destiné, suivant lui, à résoudre la question sociale.

La commission relative aux victimes du Deux-Décembre s'est réunie aujourd'hui sous la présidence de M. Goblet.

Elle a examiné les rapports, mais n'a pris aucune décision. Une nouvelle réunion aura lieu lundi.

Les membres de la commission relative aux rapports des Compagnies de chemins de fer avec leurs agents commissionnés se sont réunis aujourd'hui dans le local du neuvième bureau, pour entendre les délégués des mécaniciens de chemins de fer, qui ont été introduits par MM. Delattre et de Janzé, auteurs de la proposition dont la commission est saisie.

### LES JOURNAUX DU SOIR

Paris, 22 février.

La France dit que l'idée de la République française serait une France organisée comme un bataillon d'infanterie.

Le National critique le projet de réforme judiciaire présenté par M. Martin-Feuillée, dont le seul résultat serait de rendre la justice plus coûteuse.

Le Paris blâme le discours du général Sko-

beff ; il n'aura aucun résultat ; il n'est pas une menace pour la rupture de la paix, qui est désirée par tout le monde.

Le Télégraphe dit que nous devons nous tenir prêts pour toute éventualité de guerre.

Le Temps dit que le projet de M. Paul Bert tendant à la suppression des Facultés de théologie rend service aux partisans de l'autorité absolue du pape.

### LES TRAITÉS DE COMMERCE

Paris, 22 février.

Il n'est pas exact, comme le disait hier le Times, d'après son correspondant à Paris, que les négociations relatives au traité de commerce franco-anglais doivent être considérées comme ayant définitivement échoué.

Le gouvernement français étant décidé à ne pas aller plus loin dans les concessions qu'il a déjà faites à l'Angleterre, la question se porte actuellement sur le terrain de la mutuelle et réciproque concession du régime de la nation la plus favorisée.

Londres, 22 février.

Le Times craint que la rupture du traité ne nuise considérablement aux échanges de produits agricoles entre la France et l'Angleterre.

Il dit que l'Angleterre a réglé sa conduite sur l'opinion publique. Quant aux produits des manufactures, les tarifs les plus élevés ne les éloigneront pas des consommateurs français, ils devront seulement payer l'excédant des droits.

Paris, 22 février.

Le traité de commerce franco-suisse sera signé demain par MM. de Freycinet et Tirard pour la France et MM. Kern et Droz pour la Suisse.

### Informations

Paris, 22 février.

Le Journal officiel annonce que M. Tissot est nommé ambassadeur à Londres ; M. de Noailles à Constantinople, M. Pierret, chargé d'affaires à Quito ; M. Delo-grave, consul à Rio de Janeiro ; M. Mancini, consul à Santiago-de-Cuba.

Sont promus chefs d'escadron d'artillerie territoriale : MM. Grandmottet, Langlois, Olive, Faure et Besançon.

D'après les dernières nouvelles, le gouvernement italien aurait fait pressentir le gouvernement français sur le choix de l'ambassadeur italien qui doit prendre la direction de l'ambassade de Paris.

Le vote très prochain du traité de commerce entre

### FEUILLETON DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LE 50

## FIACRE N° 13

PAR XAVIER DE MONTPIN

DEUXIÈME PARTIE

### ABEL & BERTHE

— Et ensuite ?

— Ensuite, il n'y a plus rien... C'est tout... Si ce n'est, ajouta Jean-Jeudi, de venir flâner par ici le plutôt que tu pourras et de nous faire passer un paquet de tabac, ce qui vaudra dire que la commission est faite...

— Tout ça, c'est convenu... Je porterai la lettre et la clef, et je vous enverrai un paquet de caporal, je vous en donne ma parole d'honneur, et elle vaut quelque chose, ma parole !... Vous savez, camarade, je suis ici pour une convention et pas pour autre chose...

— Je sais que vous êtes un brave garçon, fit René, aussi je peux bien vous dire que de la commission dont je vous charge dépendent la vie et le repos d'une pauvre femme et de sa fille... Vous leur porterez, non la fortune, mais le calme et l'honneur... Ah ! c'est une bonne action que vous allez faire !...

— Et tu toucheras vingt francs, ce qui est coquet... ajouta Jean-Jeudi.

— Pas un rouin ! répliqua Ugène. Je n'en veux plus, du louis, à présent que je sais de quoi il retourne... J'entends me payer le plaisir de faire une bonne action à l'œil.

René Moulin insista.

Le marchand de billets s'obstina dans son refus.

— N'en parlons plus ! dit-il. Ça serait inutile... Je suis entêté comme un mulet. D'ailleurs, un jour ou l'autre, nous nous retrouverons sur le macadam et vous me payerez à déjeuner avec ces vingt francs-là.

— Vous pouvez y compter ! s'écria le mécanicien. Ah ! oui, je vous promets un fameux déjeuner ce jour-là ! Douze douzaines d'huîtres de Cancale, et du chablis première comme s'il en pleuvait...

— Entendu ! fit Ugène. Mais ce n'est pas tout ça, faut songer au moyen d'emporter d'ici votre lettre et votre clef, car on vous fouille à la sortie comme à l'entrée, et il ne s'agit pas de se laisser prendre...

— Tout serait perdu !!! murmura René avec inquiétude.

— Est-elle grosse, la clef ? demanda le marchand de billets.

— Non, car elle tient dans le collet du pardessus que je porte en ce moment...

— Bon !... le truc est chic ! j'en userai... quant à la lettre, je la coudrai dans la ceinture de mon pantalon... Vous me donnerez ça après-demain soir, au moment du bouclage, afin qu'on ne vous voie pas causer avec moi le matin de

ma sortie... On se déferait et la fouille serait plus sévère...

— Et la commission sera faite ? reprit René.

— Une heure après ma mise en liberté, je vous le promets...

— Merci... Vous aurez tout la veille au soir...

Jean-Jeudi partagea le dîner du mécanicien comme déjà il avait partagé son déjeuner, et avec plus de plaisir encore car cette fois les portions étaient doublées et la boisson aussi.

Le hasard les réunit dans le même dortoir où leurs couchettes se trouvaient côte à côte.

— Ainsi vous m'affirmez, demanda René à Jean-Jeudi, qu'on peut se fier absolument à votre camarade ?...

— Oui, répliqua le voleur émérite, — je réponds de lui comme de moi-même !

Une telle affirmation, formulée par un pareil drôle, était de nature à rendre suspecte l'honnêteté du commissionnaire improvisé...

Mais la bonne foi du coquin sautait aux yeux. René prit ses paroles au pied de la lettre et ne conçut pas l'ombre d'un doute.

Jean-Jeudi souhaita le bon-soir à son compagnon et s'endormit heureux de se trouver (après huit jours de lit de camp), sur un matelas passable et dans des draps un peu rudes mais parfaitement propres.

René, lui, ne ferma pas l'œil.

Sa lettre, dont il combinait chaque phrase afin de dire beaucoup de choses en peu de mots le tint éveillé toute la nuit.

Le lendemain matin, à peine levé, il se rendit

à la cantine pour y faire emplette de papier, de plumes et d'encre.

Muni de ces objets il entra dans le chaufferie absolument désert, se blottit dans un angle, à genoux contre un banc qui lui servit de table, et il écrivit d'une écriture fine et serrée les lignes suivantes que nous ne donnons point du tout comme un modèle de style, René ne se piquant point de littérature :

Chère madame,

« Figurez-vous que je ne connais pas encore le motif de mon arrestation, aussi suis-je dans une inquiétude mortelle ; je crois cependant qu'il doit être question de politique, ce qui serait bien injuste, car je n'ai pas l'habitude de me mêler de ce qui ne me regarde pas.

« Depuis notre entrevue au cimetière, j'ai guetté l'occasion qui se présente seulement aujourd'hui de vous faire parvenir une lettre, afin que vous n'attendiez pas ma mise en liberté pour commencer les démarches qui doivent nous amener à la réhabilitation du nom de votre cher mari, mon bien-aimé protecteur et patron.

« Le brouillon dont je vous ai parlé et qui contient des indications précieuses et le nom de celle qui l'a écrit, est chez moi où aucune perquisition n'a encore été faite, car j'ai refusé de donner mon adresse. Vous trouverez ce brouillon dans un tiroir de droite du secrétaire de ma chambre à coucher. La clef est restée sur la serrure ; il est dans une enveloppe carrée de papier anglais bleu, cachetée

la France et l'Italie, soumis en ce moment aux délibérations du Sénat, l'arrivée de l'ambassadeur, le règlement des affaires tunisiennes, sont autant de signes de détente.

Le bruit court que le successeur de M. Roustan, à Tunis, serait, non plus M. Godeau, mais le préfet d'un grand département.

Aucune décision n'a encore été prise pour le successeur de M. l'amiral Jaurès à Madrid.

Le Paris ouvre une contre-enquête au sujet de la rentrée des congréganistes en France.

M. Roustan sera nommé ministre plénipotentiaire à Washington.

M. Cartier, ayant refusé l'intérim du gouvernement des Indes, il sera fait par le capitaine de vaisseau Marc Saint-Hilaire.

Par arrêté du ministre des finances, ont été nommés, pour l'année 1882, membres de la commission chargée d'établir les listes de candidatures aux débits de tabac :

- M. Gilbert Boucher, sénateur, président.
- M. de Lafayette (Edmond), sénateur.
- M. Lévêque, député.
- M. Legerotte, député.
- M. Paul Dupré, conseiller d'Etat.
- M. Paul Dislère, conseiller d'Etat.
- M. Dufrayer, conseiller d'Etat en service extraordinaire, directeur général des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations.
- M. Lecler, conseiller d'Etat en service extraordinaire, directeur général de l'enregistrement, des domaines et du timbre.
- M. Roucou, conseiller d'Etat en service extraordinaire, directeur général des contributions indirectes.
- M. Valabrègue, maître des requêtes au conseil d'Etat, a été nommé secrétaire de la commission.
- M. Garnier, sous-chef au cabinet du ministre des finances, a été nommé secrétaire-adjoint.

Il est très sérieusement question d'une exposition spéciale qui doit avoir lieu l'été prochain au palais de l'Industrie. Cette exposition aura pour objet principal : 1° les wagons de toutes formes qui sont en usage sur tous les chemins de fer des deux mondes ; 2° les dessins et modèles de wagons qui sont présentés au concours comme des perfectionnements dignes d'encouragement. Elle aura pour objet accessoire de réunir et de mettre sous les yeux de toutes les administrations de chemins de fer tout ce qui se rattache au progrès de cette industrie.

La Société des agriculteurs de France a renouvelé hier son conseil.

Voici les noms des élus sortis de l'urne : M. le marquis de Dampierre est réélu président ; les vice-présidents sont MM. le comte de Bouillé, F. Jacquemart, Emile Pluchet, Jusseau, Henri Bertin, de Monicault.

Le secrétaire général est M. Teissonnière, qui remplace dans cette fonction M. Lecouteux, nommé secrétaire général honoraire.

Les secrétaires sont MM. Baret de Saint-Anne, le comte de Lucay, Paul Blanchemain, Ameline de la Briselaine.

Parmi les conseillers nouveaux, nous remarquons MM. Pasteur, Bouley, membres de l'Institut ; Nouette-Delorme, le grand éleveur ; Risle, directeur de l'Institut national agronomique.

Le *Néo-Calédonien* du 20 décembre rend compte du jugement qui vient d'atteindre M. Colas, enseigne de vaisseau, accusé d'avoir frappé son supérieur dans l'exercice de ses fonctions. Il a été condamné à la peine de mort, mais les membres du conseil de guerre ont immédiatement signé un recours en grâce en sa faveur.

## EN TUNISIE

*La Goulette, 22 février.* — Un maître de marine a été assassiné par des Italiens. Le coupable supposé a déclaré avoir été victime d'une agression. Les témoignages prouvent la fausseté de cette allégation.

Cet homme, qui avait d'abord été relâché par le vice-consul italien de La Goulette, a été de nouveau arrêté par ordre du consulat général italien à Tunis et remis au bey.

*Tunis, 22 février.* — Une portion des tribus suivantes : les Nefetti, les Ouled-Saïd, les Souasi, partisans d'Ali-Ben-Khalifa, est allée razzier de nouveau les douars des Beni-Zid, à l'Oued-Akarit, à 20 kilomètres nord de Gabès. Depuis quelques jours, ils ont enlevé les chameaux et tout ce que les tentes contenaient. Le motif de ces razzias, c'est que les Beni-Zid ont fait leur soumission complète et ont payé l'impôt. La colonne Philibert, qui se trouve à Gafsa, pourra sans doute combiner un mouvement avec les troupes de Gabès, pour rejeter bien loin ces maraudeurs. Au Sud de la Régence, nous aurons longtemps encore à prendre des précautions.

Les autorités italiennes continuent de s'opposer à tout exercice de la police par les gendarmes français sur des sujets italiens. Hier un Italien a été arrêté par deux soldats français à la Goulette. Une foule, principalement composée de Siciliens, a aussitôt envahi le consulat italien pour demander qu'on relâchât l'individu. Le consul italien a protesté avec une telle énergie contre l'acte des Français, que le prisonnier a dû être remis en liberté.

Cette affaire a provoqué une vive irritation.

La colonie est affligée du bruit persistant du départ prochain de M. Roustan, qui est considéré comme l'abandon de la politique de la France en Tunisie et la ruine de nos intérêts. Vous savez combien ce départ réjouit nos adversaires, qui recommenceront leurs manœuvres. Jamais un homme nouveau ne connaîtra le début de la situation épineuse, ardue de notre ministre. En rappelant M. Roustan on fait le jeu de notre ennemi, on ruine notre politique et on détruit l'œuvre de longues années, nos sacrifices auront été faits en pure perte. Que deviennent nos projets de réforme des finances et autres ?

## Etranger

### Italie

*Naples, 22 février.* — La santé de Garibaldi donne beaucoup d'inquiétudes à ses amis. Hier, le bruit a même couru qu'il était mort. Il n'en était rien ; mais la température, qui est très basse, a amené une aggravation de son état de santé.

### Angleterre

*Londres, 22 février.* — A la Chambre des communes, M. Gladstone a annoncé, au milieu des applaudissements des députés libéraux, qu'il présentera, lundi prochain, une résolution déclarant qu'une enquête parlementaire sur le *Land Act* irlandais serait actuellement nuisible à son application et serait préjudiciable aux intérêts de la bonne administration de l'Irlande.

Lord Granville fait la même déclaration à la Chambre des lords.

Lord Salisbury a déclaré que cette résolution du gouvernement était grave et sans exemple.

### Autriche

*Vienne, 22 février.* — Les perquisitions faites en Dalmatie et en Bosnie ont fourni les preuves que l'insurrection a été préparée par des comités formés en Serbie.

Des saisies d'armes à destination de la Bosnie ont été faites en Hongrie.

Les envois étaient faits par des agents de maisons anglaises.

### Russie

*Saint-Petersbourg, 22 février.* — Les nouvelles concernant des complots découverts à Gatchina sont absolument fausses.

Le couronnement du czar n'aura lieu qu'au mois de septembre, et on espère que la cour pourra sortir de son isolement jusqu'à cette époque.

Le comité institué pour régler la question juive montre un esprit étroit d'intolérance ; au lieu de guérir le mal par l'application des mêmes lois à toutes les classes, il cherche à rendre la position des juifs encore plus difficile par de nouvelles restrictions.

D'après un avis affiché au tribunal de première instance, le procès des nihilistes Trigonia, Suchanoff, etc., commencera demain, sous la présidence du sénateur Dejer.

Les débats auront lieu à huis-clos. On ne laissera entrer que les hauts fonctionnaires et les proches parents des accusés.

### Etats-Unis

*New-York, 22 février.* — Les pluies sont torrentielles dans les plaines de l'Ohio et du Mississippi. Les plantations entre Hélène et l'Arkansas sont submergées ; l'inondation s'étend jusqu'à 15 milles des rives du Mississippi.

## L'INCIDENT SKOBELEFF

On lit dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord* :

La presse a accordé au *pronunciamento* du général Skobeleff une attention qui dépasse de beaucoup la portée politique de cette manifestation oratoire.

La bravoure du général n'est pas une raison pour attribuer à ses vues politiques plus de poids qu'à celles de tout autre brave officier. Nous ne ferons donc pas du contenu de ses discours une analyse spéciale.

Quant à leur signification au point de vue de l'état moral de l'armée russe, nous n'en parlerons que lorsque nous connaîtrons le jugement des cercles militaires et civils de la Russie ; alors seulement nous apprécierons la conduite du général et la portée de son *pronunciamento*.

Une dépêche de Berlin, adressée à la *République française*, dit que les déclarations du *Journal officiel* russe ne satisfont pas la presse allemande, qui réclame unanimement un désaveu ou un châtiement formel.

## ARRÊTÈMENTS

(Service spécial du *Républicain du Rhône*)

### LOIRE

*Saint-Etienne, 22 février.* — *Tramways à vapeur.* — Les tramways ont donné hier, la preuve la plus concluante de l'excellence de leur service ; ils ont fonctionné toute la journée au milieu d'une foule compacte de promeneurs plus ou moins de sang-froid, sans occasionner le plus léger accident.

De 4 heures de l'après-midi à 11 heures du soir, ils ont transporté 12,000 voyageurs ; la recette de la journée a été de 1,600 francs.

Demain matin, ouverture du service entre Bellevue et Firminy.

*Incendie.* — Hier, à une heure et demie de l'après-midi, un violent incendie s'est déclaré, rue Désiré, 40, dans la fabrique de vin de raisins secs de MM. Barrolon et Grumbach.

La toiture de cette fabrique, située au fond d'une cour, a été complètement détruite par le feu et les matières diverses contenues dans le bâtiment ont été plus ou moins endommagées.

On parle de quinze à vingt mille francs de pertes pour le propriétaire M. Lyonnet. Ils sont assurés les uns et les autres.

L'incendie a pris naissance pendant l'absence du personnel ; on suppose que le feu a été mis à la toiture par un des deux poêles maintenus allumés dans la salle

de fabrication pour obtenir une température constante nécessaire au succès des combinaisons d'où sort le vin de raisins secs.

A 4 heures 1/2 on était complètement maître des flammes.

Un pompier a été contusionné par la chute d'une poutre qui l'a atteint aux reins.

### AIN

*Accident de chemin de fer.* — Avant-hier, pendant que le train de voyageurs numéro 241, partant de Bellegarde à 5 heures 46 du matin, traversait le tunnel de Crêdo, situé à quelques mètres de cette gare, un voyageur est tombé d'un compartiment de 3<sup>e</sup> classe.

D'après son dire, cet accident lui est arrivé au moment où il se penchait en dehors de la portière, ce qui prouverait que cette dernière n'aurait pas été fermée au départ de Bellegarde ; chose peu probable, car avec le nombreux personnel dont cette gare dispose, il n'est pas possible qu'une pareille erreur se produisît.

Le voyageur a reçu dans sa chute des contusions assez sérieuses ; il a été ramené à Bellegarde, où les soins désirables lui ont été donnés.

### VAR

*Toulon, 22 février.* — *Assassinat.* — Un garde-lac a trouvé, près de Puget-Ville, sur la ligne de Toulon à Nice, une femme, qu'on avait jetée sur la voie, après l'avoir dépouillée. Cette malheureuse dont l'état est très grave, n'a pu encore donner aucun renseignement sur la façon dont le crime a été commis.

### COTES-DU-NORD

*Saint-Brieuc.* — *Affaire Querangal des Essarts.* — La cour d'assises de Saint-Brieuc vient de juger une affaire mystérieuse qui a passionné toute la Bretagne et dont la presse parisienne s'est elle-même fort occupée.

Une jeune femme descendant de l'ancienne famille aristocratique des Kérangal des Essarts, depuis longtemps déchu de son ancienne splendeur était accusée d'assassinat sur la personne de son mari, un paysan qu'elle avait épousé à 18 ans.

L'accusée niait énergiquement en affirmant que son mari s'était suicidé.

Après quatre longues audiences, Marie de Querangal a été acquittée à l'unanimité.

### LANDES

*Mont-de-Marsan.* — *Trois condamnations à mort.* — La cour d'assises des Landes vient de consacrer quatre audiences à une affaire des plus graves, qui a vivement ému les populations du Sud-Ouest.

Les crimes pour lesquels quatre accusés étaient poursuivis remontaient à 1871 ; des incidents de toute nature avaient entravé l'instruction et l'avaient empêchée d'aboutir à un résultat précis. Enfin, les révélations faites par un des coupables, mort violemment de la main d'un de ses complices, mirent la justice sur la voie de la vérité.

Dans la matinée du 26 février 1871, on trouva assassinés le vieux Lestage et sa domestique ; le vol était le mobile du crime. On avait fouillé la maison et tout enlevé.

Le 11 juillet 1880, à Mugron, des passants s'arrêtèrent devant la maison des époux Maniort, attirés par le bruit d'une scène violente qui venait d'éclater entre Laborde, dit Pille-Bourse, et la femme Maniort, sa maîtresse.

A un moment de cette querelle, dans laquelle des coups furent échangés, Laborde, expulsé de la maison, voulait y rentrer, et sommait la femme Maniort de lui ouvrir. Celle-ci s'y refusait en s'écriant : « Tu voudrais m'assassiner comme tu as assassiné ceux de Poyanne en compagnie de Pedro, Suscosse et la Sévère qui tenait la chandelle. »

Cette grave accusation fut recueillie par six témoins, dont quelques-uns s'étaient dissimulés derrière une haie pour mieux entendre.

Bientôt appelée devant la gendarmerie pour expliquer, la femme Maniort répéta que cinq ou six ans auparavant Laborde, dont elle était devenue la maîtresse, lui avait confié que le crime de Morassin avait été commis par Pedro, les époux Diris, Suscosse, Nerbis et la femme Rollier, dite la Sévère ; elle ajouta tous les détails qu'elle tenait de Pille-Bourse.

L'affaire vient de se terminer par la condamnation à mort de Espéred, dit Pedro, et des époux Diris.

Laborde, dit Pille-Bourse, a été condamné à dix ans de travaux forcés.

« à la cire rouge et sur laquelle j'ai tracé ce mot : « JUSTICE ! »

« Il faut aller prendre cette enveloppe avec l'agent qui se trouve dans le secrétaire et des litres de rente que je confie à votre garde, car je suis forcé de donner mon adresse au juge d'instruction qui ne manquera pas d'ordonner une perquisition chez moi. Je ne veux pas que la justice mette sous les scellés ce qui constitue ma modestie aisance. J'aurai ensuite à faire des démarches trop longues et trop ennuyeuses pour rentrer en possession de mon bien.

« En même temps que cette lettre je vous envoie la clef de mon logement. Il est situé à droite sur le carré du quatrième étage de la maison de la Place-Royale portant le numéro 24 et qu'autrefois vous avez habitée pendant quelques mois.

« Allez à ma demeure le soir même du jour où vous recevrez cette lettre, et montez sans vous adresser à la concierge qui vous questionnerait certainement... C'est une brave femme, mais un peu curieuse et bavarde. « Dans tous les cas, si elle vous arrêtait au passage, vous lui diriez que vous vous rendez chez une couturière, madame Langlois, qui demeure au troisième étage.

« On ne ferme jamais la porte de la maison avant dix heures du soir.

« Courage et bon espoir, chère madame ! Avec l'aide de Dieu je serai bientôt près de vous pour vous aider dans la tâche que moi aussi je me suis juré d'accomplir.

« Le plus ancien de vos amis, et aussi le plus dévoué :

« RENÉ MOULIN. »

« P.-S. — Ne donnez mon adresse à personne. »

Le mécanicien relut sa lettre, la trouva parfaitement claire et suffisamment explicite, la glissa sous une enveloppe gommée et traça cette suscription :

« Madame Monestier,

« Rue Notre-Dame-des-Champs, n° 19. »

Un bruit de pas se fit entendre.

René cacha vivement l'enveloppe, mais il se rassura en voyant Jean-Jeudi entrer dans le chauffoir.

— Ma lettre est écrite... lui dit-il.

— Surtout, opette ! vous ne vous mettez pas en retard, vous !

— Je me sens plus tranquille à présent que c'est fait ! Songez donc qu'il y va de l'existence, du repos de deux pauvres femmes !

— Et votre épître leur portera ça ?

— Elle leur permettra du moins d'attendre sans angoisse et sans désespoir le jour de mon acquittement !

— Vous espérez donc être acquitté ?

— Je puis même dire que j'en suis sûr, je n'ai rien sur la conscience, absolument rien...

— Ça n'est pas une raison... René pensa à Paul Leroyer et murmura :

— C'est vrai !

### LVIII

Le mécanicien avait confiance en Jean-Jeudi

dans une certaine mesure, mais pas assez cependant pour lui raconter ses affaires et le but qu'il poursuivait.

Il lui parlait donc avec quelque réserve.

Le voleur émérite, au contraire, était tout expression. Il se sentait attiré vers René, non par l'intérêt mais par une sympathie très vive.

Hâtons-nous d'ajouter qu'il le regardait comme un pur et simple filou profitant de sa bonne mine pour travailler dans le grand, et qu'il se proposait de l'associer un jour à l'opération grâce à laquelle il comptait faire d'un seul coup sa fortune...

— Tonnerre ! reprit Jean-Jeudi avec une fièvre d'enthousiasme. Si nous avions la veine d'être jugés ensemble, et la chance d'être acquittés tous deux et mis en liberté le même jour, je vous revaudrais, mon vieux, les bontés que vous avez ici pour moi ! Je vous payerais ma dette avec les intérêts...

— Vous ne me devez absolument rien... répliqua René. Je n'agis jamais par calcul...

— Moi non plus, mais ça me plairait, parole d'honneur, que nous devenions riches ensemble...

Le mécanicien se mit à rire.

— Vous pensez donc toujours à votre héritage ? — demanda-t-il.

— Plus que jamais... Il en vaut la peine ! Seulement, ce n'est pas un héritage...

— Qu'est-ce donc ?

— Un chantage épataant...

— Un chantage ! répéta le mécanicien avec

une expression de répugnance dont Jean-Jeudi ne comprit pas le véritable sens.

— Oh ! rien à craindre ? se hâta-t-il d'ajouter. Voilà le beau de l'affaire... Pas le moindre danger que les chanteurs vous conduisent chez le commissaire... ils se feraient piper les premiers. Doux comme les agneaux, les chanteurs, et fo cés de faire une risette à Bibi en lui crachant des billets de banque.

— Ah ! ça, mais, vous connaissez donc un secret de haute importance ?

— Un secret énorme, oui ma vieille, je ne le dis que ça ! répliqua Jean-Jeudi en recommandant à l'oyer son interlocuteur, et fje crois que tu pourras me donner dans l'affaire en question un joli coup de main... Tu as des habits bien coupés, du maintien comme un professeur de danse, et tout à fait le galbe d'un monsieur de la haute... Moi, je me connais... voilà des avantages qui me manquent un peu... Ta *babillard* est bien perdue, et pour la rédaction des belles phrases je ne te vais pas à la cheville... Ça serait bigrement utile, ces choses-là !... Enfin, nous en reparlons... Il s'agit d'abord de savoir si nous sortirions ensemble... Après, on verra...

René hochait la tête en signe d'acquiescement.

Il se disait tout bas :

— Quel peut être le secret de cet homme ? Je le saurai.

(A suivre)

# CHRONIQUE ÉLECTORALE

## Election de Villefranche

C'est dimanche prochain que les électeurs de la première circonscription de Villefranche sont convoqués pour élire un député en remplacement de M. Guyot, élu sénateur.

M. Million, conseiller général, que plusieurs groupes de citoyens ont choisi pour candidat adresse aux électeurs la circulaire suivante :

### ELECTEURS !

C'est à la demande d'un grand nombre d'entre vous que je viens solliciter vos suffrages.

Depuis bientôt dix ans que vous m'avez appelé à l'honneur de vous représenter au Conseil général, j'ai été activement mêlé à toutes les grandes affaires du département, et vous avez pu apprécier par des faits mon dévouement à la cause républicaine et aux intérêts de notre région.

Aussi je me contente de vous indiquer les points principaux du programme que je me propose de défendre :

1. Réduction du temps de service au minimum de ce qui sera nécessaire pour assurer la sécurité du pays, suppression de tous les privilèges en matière de recrutement, volontariat, séminaristes et autres ;
2. Réforme de la magistrature, suppression de l'immobilité ;
3. Développement de l'instruction publique, laïque et obligatoire. — Application stricte du Concordat et préparation de la séparation des Eglises et de l'Etat par des mesures qui la rendent sans dangers ;
4. Continuation des dégrèvements, surtout des impôts, dont la perception exige une susception des citoyens, tels que l'impôt sur la circulation des vins, sur les alimettes, dégrèvement des impôts sur les boissons ; dégrèvement, par la révision du cadastre, des terres à petit rendement ;
5. Grandes subventions pour la lutte contre le phylloxera en distribution équitable de ces subventions ; protection efficace de tous les intérêts agricoles et vicinaux ;
6. Révision de la Constitution dans le sens de l'élargissement des bases électorales du Sénat et de la diminution de ses prérogatives en matières financières.

D'autres sans doute pourront vous faire de plus belles promesses. Pour moi, enfant du pays, ma personne et mon caractère vous sont trop connus pour que je change mes habitudes en promettant plus que je ne peux tenir.

### ELECTEURS !

Je me présente avec confiance à vos suffrages. Plus que mes paroles, mon passé vous répond de mes actes et de mon entier dévouement à vos intérêts et à la République.

Louis MILLION,  
Maire de Quincé, Conseiller général.

## COUR D'ASSISES DU RHONE

PRÉSIDENCE DE M. ROYÉ-BELLIARD, CONSEILLER

Audience du 22 février 1882

### Tentative de vol qualifié

Marguerite Rivoire, veuve Barbier, âgée de 39 ans, journalière à Villefranche, est accusée de tentative de vol qualifié.

Le 5 novembre dernier, la veuve Barbier entra dans la maison de la veuve Ballaguy, à Limas, en escaladant une fenêtre, après avoir brisé un carreau de vitre. Surprise par la veuve Ballaguy, elle s'empressa de sortir et alla se cacher dans la cave. Elle n'a pas eu le temps de perpétrer le vol qu'elle avait, d'après ses propres aveux, l'intention de commettre.

La veuve Barbier a été deux fois condamnée pour vol.

Reconnue coupable par le jury avec admission de circonstances atténuantes, la veuve Barbier est condamnée à 4 ans de prison.

Ministère public, M. Baudoin, avocat général. Défenseur, M. Bizot, avocat.

### Faux et vols qualifiés

L'accusé est le nommé Louis-Aimé Paquien, cordonnier, à Bron.

Au mois de juillet dernier, le nommé Paquien, qui exerçait la profession de cordonnier, à Bron, prit sa pension et son logement chez la dame Couturier, demeurant au même lieu.

Dans le but d'inspirer confiance à cette dernière et d'en obtenir crédit, il lui déclara qu'il venait de faire une succession, et qu'à la suite de partage intervenu entre lui et l'un de ses co-héritiers, le sieur Oriol, propriétaire à Saint-Désirat, celui-ci s'était reconnu son débiteur d'une somme de 5.000 fr. ; à l'appui de son dire, il présenta à la dame Couturier et lui remit à titre de garantie trois billets portant la signature Oriol, deux de 300 fr. et un de 500 fr.

La dame Couturier se croyant tant d'un gage sérieux consentit à accorder crédit à Paquien et même à lui faire des avances. Celui-ci devint en peu de temps son débiteur d'une somme de 740 francs.

Lorsque la dame Couturier voulut réaliser le gage qui lui avait été remis, elle apprit que deux des billets dont elle était en possession, l'un de 300 fr. l'autre de 500 fr. étaient faux. Paquien avait été, il est vrai, à la suite d'un partage créancier de son oncle, le sieur Oriol, pour une somme de 700 francs. Mais ce dernier lui avait versé presque immédiatement 400 fr. et ne se trouvait plus débiteur que de 300 fr. représentés par l'un des billets remis à la femme Couturier.

Les deux autres titres avaient été fabriqués par Paquien qui les avait écrits en entier de sa main et avait imité la signature Oriol. La femme Couturier a subi par ce fait une perte de 440 fr.

L'accusé s'est vu obligé de reconnaître les deux faux qui lui étaient imputés. Le rapport de l'expert en écritures ne laisse d'ailleurs aucun doute sur sa culpabilité.

Avant de quitter la pension tenue par la femme Couturier, chez laquelle il avait épuisé son crédit, Paquien commit plusieurs vols au préjudice des pensionnaires. Le 7 octobre dernier, vers une heure du soir, il entra dans la chambre qu'il occupait en commun avec les sieurs Garochon, Bonnet, Boine, Garochon et Bonnard fils avaient laissé une partie de leurs vêtements pendus au mur. Paquien leur déroba, savoir : un pantalon et un gilet valant 27 fr., à Bonnard fils ; un paletot valant 30 fr., à Garochon. Il fractura ensuite une malle appartenant à Berthet et lui vola un paletot et un gilet d'une valeur de 80 fr. ; il essaya vainement d'ouvrir la malle du sieur Boine ; la serrure résista et il put seulement introduire la main dans un interstice et s'emparer d'un foulard.

Le même jour Paquien pénétra dans une autre chambre de la maison Couturier occupée par le sieur Bonnard père, il déroba un pantalon valant 14 francs.

Après avoir fait un paquet de tous ces vêtements, Paquien s'éloigna et n'a plus reparu chez la femme Couturier. Il a vainement cherché à nier ces différents vols : trois témoins l'ont aperçu au moment où il emportait les vêtements soustraits et la femme Couturier affirme que le jour du vol, il a pénétré seul dans la chambre occupée par les sieurs Garochon, Bonnard, Berthet et Boine.

Paquien a été six fois condamné, cinq fois pour vol et une fois pour incendie involontaire.

Déclaré coupable par le jury sans circonstances atténuantes, Paquien est condamné à cinq années de travaux forcés et 100 fr. d'amende.

Ministère public : M. Baudoin, avocat général. Défenseur : M. de Saint-Charles, avocat.

## AFFAIRE SCANDALEUSE

L'émotion est grande depuis hier dans notre ville, à la nouvelle donnée par un journal du matin, d'une affaire scandaleuse présentant maints points de ressemblance avec la triste cause de Bordeaux.

Il s'agit ici d'excitation de mineures à la débauche, de trois jeunes filles âgées de 8 à 12 ans, par une vieille tireuse de cartes, dont le nom orné d'une particule appartient aux plus basses couches du demi-monde.

Les petites victimes de ces odieux attentats appartiennent à des familles d'ouvriers que le travail quotidien des parents empêchait de surveiller. Elles étaient confiées une partie de la journée aux soins de la dame X..., qui les livrait à de vieux débauchés.

Ce honteux commerce durait, paraît-il, depuis environ un an ; ce n'est que par une circonstance fortuite qu'il a pu être découvert : Une de ces jeunes filles conduite dans une maison clandestine, par la proxénète désignée plus haut, y a été retenue toute la nuit et n'est rentrée que le lendemain matin au domicile de ses parents. Pressée de questions par son père et par sa mère, l'enfant a tout avoué, et le lieu où elle aurait passé la nuit, et les différents endroits où elle aurait été conduite depuis quelque temps.

Il n'y a pas lieu de donner de plus amples renseignements sur ces tristes méfaits.

## CHRONIQUE LOCALE

### AUJOURD'HUI

Jeudi, 23 février, 54<sup>e</sup> jour de l'année. Soleil : lever, 6 h. 56 ; coucher, 5 h. 32. Les jours croissent de 2 minutes.

Ephémérides (1766) : Réunion de la Lorraine à la France.

Par décret en date du 16 février, ont été nommés :

Au grade d'officier d'administration de 1<sup>re</sup> classe (premier tour, ancienneté), M. Collenet, officier d'administration de 2<sup>e</sup> classe à Lyon, en remplacement de M. Massé

Au grade d'officier d'administration, comptable de 2<sup>e</sup> classe, M. Surget, adjudant en premier à Lyon, en remplacement de M. Aragon.

Au grade d'adjudant d'administration en deuxième, M. Faure, à Lyon. (Emploi créé.) M. Legrain, à Lyon. (Emploi créé.)

Au grade d'adjudant d'administration en deuxième, M. Crégut, à Lyon, en remplacement de M. Heidet, M. Poly, à Lyon, en remplacement de M. Glaudin.

Au grade d'adjudant d'administration en deuxième, M. Sage, à l'hôpital de Lyon, en remplacement de M. Toujas.

M. Marcillier, garde de 2<sup>e</sup> classe à la direction d'artillerie de Lyon, a été nommé garde principal de 2<sup>e</sup> classe, en remplacement de M. Cazalhou, promu.

Les jeunes gens appartenant à la classe de 1881 sont autorisés à s'engager dans les équipages de la flotte. Ceux d'entre eux qui exercent les professions d'ajusteur, de forgeron, de chaudronnier en cuivre ou en fer, de mouleur, fondeur, doivent, pour être admis dans ce corps en qualité d'ouvriers mécaniciens, justifier de leur aptitude professionnelle en produisant des certificats de directeurs d'usines, mentionnant leur paye journalière et leur capacité, et constatant qu'ils réunissent au moins 3 ans d'exercice de leur profession, y compris l'apprentissage.

Quant aux engagements volontaires dans le corps de l'artillerie de la marine (régiment et compagnies d'ouvriers), et dans le corps de l'infanterie de marine, ils restent ouverts en permanence pour les hommes âgés de 18 ans au

moins et de 24 ans au plus, qui réunissent les différentes conditions énoncées au décret du 18 juin 1873.

Enfin pour le corps des armuriers militaires de la marine, les engagements ou rengagements, suivant les cas, pourront être souscrits par les hommes âgés de 18 ans au moins et 20 au plus, et au delà, si les services antérieurs sont suffisants pour leur permettre de compléter à l'âge de 50 ans, le nombre d'années de service exigé pour avoir droit à la pension de retraite.

Les hommes de la classe de 1881 seront admis à s'engager jusqu'à la veille du jour où le conseil de révision commencera ses opérations dans le canton auquel ils appartiennent.

Par arrêté du préfet du Rhône, en date du 17 février 1882, MM. les docteurs Crolas, Cauvet, Cazeneuve et Soulier, professeurs à la Faculté de médecine et de pharmacie, sont nommés membres de la commission chargée de l'inspection des pharmacies, herboristeries et épiceries du département pour l'année 1882.

M. le docteur Crolas est désigné pour remplir les fonctions de président.

Les cinq agents de change démissionnaires sont remplacés par de nouveaux titulaires, MM. Peyre, Jarray, Guérault et Gantillon.

D'autre part, l'honorable M. Steiner-Pons est nommé syndic des agents de change.

On fait les plus louables efforts pour déterminer les créanciers de chaque charge à adhérer au concordat. Le concordat est la ruine de chacun des agents, mais c'est le seul moyen de salut des intérêts des créanciers.

Une particularité intéressante à noter : l'année 1882 est le troisième centenaire du grand événement qui a donné à l'Europe (la Russie exceptée) un calendrier uniforme, dit Calendrier grégorien. C'est, en effet, en 1582 que fut opérée, par Grégoire XIII, la réforme de l'ancien calendrier. L'année 1882 est également le troisième centenaire de la mort de sainte Thérèse, dont le nom est intimement lié à la réforme du calendrier.

Encore un fait assez rare concernant l'année 1882 : c'est que, cette année, il y aura 53 dimanches, le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre tombant tous les deux un dimanche.

Un grave accident est arrivé la nuit dernière au passage à niveau du chemin de fer à Oullins.

Un sieur Chagniaux, âgé de 23 ans, manoeuvre, demeurant Grande-Rue d'Oullins, 15, ayant voulu traverser la voie, a été tamponné par la machine d'un train de marchandises, qui le rejeta heureusement hors des rails.

M. Villaz, garde-barrière, entendant des gémissements, accourut et trouva le malheureux gisant sur le sol et le corps couvert de blessures.

M. le docteur Paillon, aussitôt prévenu, prodigua au blessé les soins les plus pressés et, vu la gravité de son état, le fit conduire à l'Hôtel-Dieu.

L'accident ne peut être attribué qu'à l'imprudence de la victime, qui se trouvait dans un état d'ivresse avancé.

Le Carnaval est bien mort. A peine le jour du Mardi-Gras a-t-on aperçu quelques masques clairsemés, essayant de faire revivre les joyeuses coutumes d'autan.

L'un d'eux, un nommé Auguste D..., garçon coiffeur, a mal fini sa soirée. Revêtu d'un costume de polich nelle et armé d'une gigantesque balai, il trouvait drôle d'en caresser le dos des passants.

Un sieur Ouchy, forgeron, qui passait rue Bourbon avec sa femme, ayant été victime des joyeusetés du polisson, le saisit d'une main vigoureuse et, après une verte correction qui n'était pas inscrite dans le programme de la fête, l'a confié aux gardiens de la paix.

Notre homme a terminé au poste sa journée si bien commencée.

### Un fils dénaturé.

Le nommé Antoine C..., âgé de 27 ans, treillageur, s'est porté, hier soir, à de graves voies de fait envers sa mère, qui habite quai de Serin, 28. Comme son beau-père, essayait de prendre la défense de cette dernière, il s'est armé d'un couteau et a essayé de l'en frapper.

Conduit à la Permanence par des gardiens de la paix, ce forcené n'a cessé de proférer des menaces de mort contre l'auteur de ces jours et les agents.

### Toujours et encore les cambrioleurs :

Hier soir, un de ces spécialistes a pénétré, à l'aide de fausses clefs, dans la chambre de Mlle Frère, dévideuse, rue Diderot, 12, et a dérobé une somme de 40 fr., qui était enfermée dans une boîte en fer blanc, placée sur une cheminée.

Un vol du même genre a été commis le même jour, au préjudice de Mme Delaigne, tisseuse, grande-rue de la Croix-Rousse, 97. Les malfaiteurs dont l'audace dépasse toutes les bornes, ont opéré un démantèlement complet des meubles et ont pu s'éloigner sans être remarqués.

Une pauvre femme, nommée Bernay, âgée de 84 ans, pensionnaire de la Charité, est tombée hier de faiblesse sur la place Le Viste, et dans sa chute s'est fait de graves contusions au visage.

Après avoir reçu les soins à la pharmacie Boussetot, elle a été reconduite à l'hospice.

Les gardiens de la paix ont trouvé hier, errant dans la grande-rue de la Guillotière, le nommé Jacques Varichon, âgé de 17 ans, qui s'était évadé la veille de la colonie d'Oullins.

Inutile d'ajouter que le fugitif a été immédiatement reconduit au pénitencier.

Le tribunal correctionnel avait à s'occuper hier de cinq individus. Antoine Agliani, François F..., Jean Jarry, Israël Bernard et Jean-Baptiste Micolon qui avaient commis de nombreux vols de bijoux au préjudice de divers orfèvres de notre ville chez lesquels ils s'étaient présentés sous le prétexte de faire des achats.

Le tribunal a condamné Agliani, F..., à 3 mois, Jarry, Micolon à 4 mois et Bernard à 2 mois de prison.

Bals de l'Alcazar. — Le Petit Parisien du 21 février dit que « le bal de l'Opéra est morne et que l'on n'y danse plus avec le même entrain sous l'archet d'Arban et d'Olivier Métra. » — Il n'en sera pas ainsi à coup sûr à l'Alcazar, samedi prochain, sous la baguette endiablée d'Antony Lamotte ; celui qu'on a surnommé à juste titre, le grand maestro de la danse.

## OBSERVATOIRE DE LYON

Lyon, le 22 février, 4 h. 30 soir.

Température : La pression reste très élevée sur l'Espagne, la France et les Iles Britanniques (Lyon 776mm.), et relativement basse sur la Méditerranée (Nice 771, Naples 765). Par suite, le vent du Nord persiste sur nos régions et se fait sentir jusqu'à une altitude assez élevée : il souffle très fortement au Mont-Verdun (625mm) et au sommet du Puy-de-Dôme (1470mm.).

Mais des courants d'Ouest paraissent exister au-dessus de ce dernier point sous l'influence de bourrasques qui passent au Nord de l'Ecosse, et l'humidité de ces vents se condense au contact des courants inférieurs, plus froids : on signale en effet des brouillards très épais au sommet du Puy-de-Dôme, tandis que, à Clermont, comme à Lyon, le ciel est couvert et brumeux.

Temps probable : Assez beau ; brumeux.

## BULLETIN FINANCIER

Paris, 21 février.

C'est aujourd'hui Mardi-Gras. Les banques se ferment de bonne heure, comme les maisons de commerce, tant on a pris l'habitude de considérer ce jour comme férié. Les charges d'agent de change pourraient sans dommage en faire autant, car c'est bien inutilement que leurs représentants se réunissent.

Autour de la corbeille les affaires sont rarissimes, comme les masques.

A la faveur de cette pénurie extrême de transactions, la cote enregistre des cours non pas plus faibles, — l'opinion générale est que la crise a produit tous ses effets, mais moins brillants.

Le 5 0/0 clôture à 114,65 ; le 3 0/0 finit à 82,85 et l'Amortissable à 83,35.

Le 5 0/0 italien se négocie aux environs de 86 fr. et le Turc a de très bonnes demandes.

Les actions des Sociétés de crédit sont en vive reprise. C'est la réaction naturelle et attendue du bon sens contre les effets passagers des rumeurs calomnieuses et de la maladie de la peur sur ce groupe de titres. On ne s'est pas assez rappelé que c'est à un prêt de 85 millions, consentis par les établissements financiers de la capitale, que le parquet des agents de change a dû son salut.

Le Crédit de France prend part à ce relèvement de cours. Il a gagné hier et aujourd'hui près de 60 fr. sur ses plus bas cours ; il montera encore. Aux prix actuels, c'est l'un des placements les plus rémunérateurs qu'on puisse faire.

Le Crédit Lyonnais n'a pas droit à moins de considération. Ce titre constitue également un placement des plus sérieux.

## DERNIÈRE HEURE

Paris, 22 février, 11 h. 50 soir.

M. Jules Grévy a reçu aujourd'hui lord Lyons, ambassadeur d'Angleterre. L'entretien qui a roulé entièrement sur le traité de commerce a été fort long.

— Le budget de 1883 sera certainement déposé lundi sur le bureau de la Chambre.

Alais, 22 février.

Contrairement aux prévisions la grève des mineurs prend des proportions inquiétantes à Bessèges.

Les ateliers Dupont sont fermés ; les ouvriers de la Compagnie des forges du Midi ont suspendu leur travail. Des troupes ont été envoyées sur les lieux.

Londres, 22 février.

M. Gladstone a demandé à la Chambre des communes des mesures rigoureuses contre M. Bradlaugh qu'un vote a expulsé. Les électeurs seront convoqués pour pourvoir à son remplacement.

# CHOSSES & AUTRES

## Le trésor du corbeau

M. B..., mercier, rue de la Montagne-Sainte-Genève, s'apercevait depuis un certain temps de la disparition des pièces de monnaie qu'il laissait sur le comptoir avant de les déposer dans la caisse. Quel pouvait bien être le voleur? M. B... n'avait pas d'employés, et il se perdait en mille conjectures. Il ne pouvait davantage accuser ses clients.

Hier, il résolut de tenter une épreuve. Après avoir fermé à clé la porte d'entrée de la boutique, il posa sur le comptoir une pièce de 5 francs et se retira avec sa femme dans la salle à manger. Deux secondes plus tard, un magnifique corbeau que M. B... a élevé lui-même et qui se promène en liberté dans la boutique, voltigea sur le comptoir, s'empara de la pièce de 5 fr. et disparut sous l'escalier. Le larron était trouvé.

Dans une caisse hors d'usage, placée depuis longtemps sous la cage de l'escalier, M. B... découvrit, tant en pièces de 5 francs qu'en menue monnaie, une somme de 60 francs environ.

L'entrée de la boutique sera désormais interdite à maître Corbeau, qui aurait pu tout aussi bien avoir la fantaisie d'aller cacher son trésor ailleurs.

## Cinq enfants étranglés par leur mère

Ces jours derniers, le menuisier Palm, demeurant à Wernegetten, près de Königsberg (Prusse), trouva, en rentrant chez lui, dans la matinée, ses cinq enfants, âgés de huit à un an, pendus l'un à côté de l'autre. Sa femme n'était pas à la maison et ne rentra pas de la journée : c'était elle qui était l'auteur de cet épouvantable meurtre. Le lendemain, on l'arrêta à Königsberg ; elle s'échappa et se jeta dans le Pegel ; mais on parvint à la retirer vivante de l'eau.

Elle a déclaré que son mari, qui a fait en 1870 la campagne de France, y a contracté de graves infirmités qui l'empêchent d'exercer avec profit son métier ; qu'elle a alors nourri jusqu'ici sa famille par son tra-

vail ; mais qu'aujourd'hui elle est à bout de forces. Elle avait alors résolu de se suicider, mais à l'idée que ses enfants allaient tomber dans une affreuse misère, elle les a tués par strangulation.

Quant à elle-même, elle voulait se noyer ; mais comme il n'y a aux environs de sa demeure ni rivière ni étang, elle s'était rendue à Königsberg pour mettre son projet à exécution.

## L'union postale

Le bureau international des postes à Berne vient de publier un rapport sur l'état actuel de l'Union postale universelle. Nous en extrayons les renseignements suivants :

L'Union postale embrasse une surface de pays de 80,929,814 kilomètres carrés. La population totale des Etats qui y ont adhéré s'élève à 800,828,937 âmes, environ les deux tiers des habitants du globe.

Pendant l'année 1881, les pays suivants sont entrés dans l'Union postale :

Le Chili (le 1<sup>er</sup> avril) ; les Etats-Unis de Colombie (le 1<sup>er</sup> juillet) ; un groupe des Petites-Antilles : Grenade, les Grenadilles, Sainte-Lucie, Tabago et les îles turques (le 1<sup>er</sup> février) ; un autre groupe des Petites-Antilles : Barbade et Saint-Vincent (le 1<sup>er</sup> septembre) ; Guatemala (le 1<sup>er</sup> août) ; Haïti (le 1<sup>er</sup> avril) ; Paraguay (le 1<sup>er</sup> juillet). Le 1<sup>er</sup> janvier 1882, l'île d'Hawaï a encore été reçue dans l'Union, et on annonce comme devant y entrer le 1<sup>er</sup> mai prochain l'Etat de Nicaragua.

## SPECTACLES DU 23 FÉVRIER

### Grand-Théâtre de Lyon

Aujourd'hui jeudi « Le Prophète ».

### Théâtre des Célestins

Aujourd'hui jeudi, à 7 h. 1/2 : « Petit Jacques ».

### Casino

rue de la République  
Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2.  
Orchestre sous la direction de M. Léone.

## Théâtre Delille (Cours du Midi)

Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié des plus divertissant.

## Grande ménagerie Bidet

Cours du Midi

La première galerie zoologique de l'Europe. — Tous les soirs, représentation

## Scala-Bouffes

Tous les soirs, grand concert varié.

## Folies-Bergères

Tous les jours séance de patinage de 8 à 11 heures du soir entrée, 1 fr. dimanche et fête de 2 à 4 1/2 : entrée 1 fr.

Tous les samedi, à minuit, Bal masqué

## Alcazar

Tous les samedi, bal masqué  
Tous les dimanche, lundi et jeudi, soirées dansantes, parées, masquées et travesties.  
Orchestre nombreux avec quatuor de Trompes de chasse.

## BOURSE DE LYON

Du 22 février 1882

Rentes		Comptant-Actions	
8 0/0.....	82 85	Raz de Lyon.....	90 50
3 0/0 amortissable .....	83 20	Gaz de la Guilloitière.....	400
4 1/2.....	85 65	Mines de la Loire.....	385 50
5 0/0 français.....	114 62	Montrambert.....	—
Italien.....	85 65	St-Etienne.....	—
Turc.....	11 40	Rive-de-Gier.....	—
Autrichien 4 0/0.....	—	Société lyonnaise.....	—
Russe 5 0/0.....	—	Bateaux-Omnibus.....	—
Espagne 3 0/0.....	26 1/2	Eaux.....	—
Dette Egypt. unifiée .....	—	Dombas.....	—
Actions		Obligations	
Crédit mob. Espag.....	585	Abattoirs.....	—
Crédit Lyonnais.....	755 50	Verreries L. et Rhône.....	—
Union générale.....	—	Croix-Rouge.....	—
B. Lyon et Loire.....	—	Ville-de-Lyon.....	90 50
B. Hypothéc. France.....	—	Ville-de-Paris 1899.....	400
Soc. foncière lyonnaise.....	—	Ville-de-Paris 1871.....	385 50
Banque Ottomane.....	707 50	Lombardes-anciennes.....	—
Paris-Lyon-Médit.....	—	Lombardes-nouvelles.....	—
Che. Autrichiens.....	642 50	Loire.....	—
Lombard-Vénitien.....	275	Saint-Etienne.....	—
Saragosse.....	505 70	Rhône-et-Loire 4 0/0.....	—
Nord-Espagne.....	585	Paris-Lyon-Médit.....	1866 875
Suez.....	2270		

## OCCASION EXCEPTIONNELLE

**A LOUER** le local de la Pharmacie Bertrand, 12, rue Confort, qui sera transféré, fin février, pour cause d'agrandissement, place de la République, 55. — Prix de la location, comprenant rez-de-chaussée et entresol, 1,700 fr., 6 ans de bail. A céder, à de très bonnes conditions, l'installation du gaz, compteur et divers agencements.

On trouvera dans la nouvelle officine les médicaments anglais et italiens les plus employés, et tous les articles accessoires à la pharmacie, la médecine et la chirurgie, que M. Bertrand mettra, à la disposition de ses confrères.

On trouvera dans la nouvelle officine tous les articles accessoires à la pharmacie, la médecine et la chirurgie, ainsi que tous les médicaments anglais et italiens les plus employés, entre autres : Le seul véritable sirop Ernest Pagliano seul et unique successeur de Jérôme Pagliano, les pilules de Morison, le tamarin Erba, les pastilles indiennes du docteur Wilson.

**Eaux-Bonnes** — Eau minérale naturelle Contre : Rhumes, Catarrhes, Bronchites, etc. Asthme, Phthisie rebelles à tout autre remède. Employée dans les hôpitaux. — DÉPÔTS PHARMACIQUES Vente annuelle Un Million de Bouteilles

## (SELS VAUVILLE)

(Granulés) pour la Reconstitution artificielle DE TOUTES LES EAUX MINÉRALES Principales Sources : Vals, Bourboule, Vichy, Hunyadi-Janos, Crezsa, Contrexville, Bussang, Eaux-Bonnes, Pullna. « Reproduire instantanément une Eau minérale, c'est l'obtenir avec les principes qui se détruisent par le séjour prolongé dans les bouteilles. » — 80 pour 100 d'économie. PARIS, Vente en gros, MATHEY LEBEL & C<sup>o</sup>, 23, rue Beaubien, LYON, Ph<sup>o</sup> BERTRAND, 21, place Bellecour. Brochure fr.

Le rédacteur gérant, Victor GOURRAUD

Lyon. — Imp. Waltener, rue Bellecordière, 14.

## ANNONCES

Etude de M. Plantin, avoué à Lyon, pl. des Cordeliers, 12. Vente par licitation ensuite de folle enchère, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, d'une

## PROPRIÉTÉ

Consistant en bâtiments d'habitation et industriels, cours, hangar et jardin, située à Villeurbanne, lieu des Charpennes, rue d'Inkermann, n<sup>o</sup> 6, 8 et 10.

Indivise entre MM. Borgé et Jonery, adjudication au samedi 4 mars 1882, à midi.

Mise à prix : 10,600

Pour les renseignements s'adresser à M. Plantin, avoué, et pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon, où il est déposé.

## VENTE FORCÉE

Le vingt-quatre février à onze heures du matin, sur la place Voltaire, vente d'objets saisis, tels que : table, buffet, chaises, poêle, établis et outillages de menuiserie, etc.

## ON DESIRERAIT LOUER

De suite une petite maison de campagne de cinq à six pièces avec jardin, le tout autant que possible indépendant et de préférence entre Ste-Foy et Ecully. S'adr. rue Confort, 14, à l'Agence V. Fournier, sous le n<sup>o</sup> 2534.

## J'OFFRE

de faire gagner au moins 12 fr. par jour sans quitter son emploi et 30 fr. en voyageant pour faire connaître un article unique sans précédent. Très sérieux. S'adresser à M. de Boyères, 59, rue Boileau, Paris. Joindre un timbre pour la réponse.

Ouvrage approuvé par le Ministre de l'Instruction publique

55.000 Souscripteurs à ce jour

41.000 Souscripteurs Militaires

# LA FRANCE ILLUSTRÉE

par

## V.-A. MALTE-BRUN

Secrétaire général honoraire et ancien Président de la Commission centrale du Conseil de la Société géographique de Paris

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE, ORNÉE DE :

100 Cartes et Plans coloriés

Dressés avec les plus grands soins par M. ERHARD

L'Ouvrage complet formera 4 vol. in-4

de 800 pages et un magnifique Atlas de cent Cartes coloriées

400 gravures texte et hors texte

Dues à l'habile crayon de M. H. Clerget

La nouvelle édition de la FRANCE ILLUSTRÉE, par V.-A. MALTE-BRUN, est l'œuvre la plus colossale de notre époque : elle formera l'Encyclopédie la plus complète qui ait été faite sur la France ; des documents officiels et particuliers ont permis d'établir pour chaque département un tableau réel et vivant de son passé et de son présent, de ses ressources et de la place qu'il occupe sous tous les rapports dans la famille française ; des statistiques de tous genres accompagnent cet ouvrage, indispensables à tous.

La FRANCE ILLUSTRÉE paraît depuis le 15 Octobre 1879

75 CENTIMES LE FASCICULE AVEC CARTES

23 Départements, formant 25 Séries, ont paru à ce jour et forment le premier Volume

PRIX : Broché, 20 fr. — Relié, 2 fr. franco

Chaque Fascicule, avec Cartes coloriées, se vend séparément 75 centimes. Il paraît 2 Fascicules par mois

SOUSCRIPTION PERMANENTE A L'OUVRAGE COMPLET

AVEC DEUX MAGNIFIQUES PRIMES GRATUITES

1<sup>re</sup> Versement, 20 fr. ; Versement complémentaire, 10 fr. par semestre ou en un seul versement en souscrivant : 75 fr.

L'immense faveur qui a accueilli la France Illustrée s'est traduite par un nombre considérable de Souscriptions ( 6000 )

Pour faciliter l'acquisition de cet ouvrage, la Souscription reste ouverte dans nos bureaux et les nouveaux Souscripteurs recevront franco tous les Fascicules parus à ce jour.

Jules ROUFF, éditeur, 14, Cloître Saint-Honoré, PARIS. — Chez tous les Libraires et dans les GARES

## PASTILLES INDIENNES

Du Docteur WILSON

Souveraines contre la grippe, la toux opiniâtre, convulsive ou quinteuse, la coqueluche, la catarrhe pulmonaire, les bronchites aiguës ou chroniques, la phthisie et les affections du larynx. Dépôt général, pharmacie Léon BERTRAND, 12, rue Confort, Lyon, et pharmacie SAINT-POTHIN, rue Bugeaud, 21, à Lyon.

Pharmacie moderne à St-Etienne ; pharmacie CHATEAUBEAU, place Grenette, à Grenoble. — **Détail** dans toutes les pharmacies.

## NOUVEAU

Defaire rapporter à ses capitaux en opérant sur les RENTES FRANÇAISES

50 POUR 100

Brochure expédiée gratuitement. S'adr. à la SÉCURITÉ FINANCIÈRE (14<sup>e</sup> Année) 26-28, RUE NOTRE-DAME DES VICTOIRES, PARIS (PRÈS LA BOURSE) Maison spéciale pour les Opérations de Bourse à TERME

**DEMANDEZ** dans les Dépôts de la Société des LAITIÈRES DU RHONE les Beurre tant appréciés des gourmets et amateurs de Beurre de table. Marque des Laiteries du Rhone.

Beurre extra-fin, genre Isigny, le kilogr. 5 fr. »  
Beurre fin de table — 3 75

Qualités estampillées

## LA GAZETTE DE PARIS

Dixième Année Journal Financier 52 N<sup>os</sup> par An

PARAIT TOUS LES DIMANCHES

**2 FRANCS PAR AN**

SOMMAIRE DE CHAQUE NUMÉRO : Situation Politique et Financière. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Etudes approfondies des entreprises financières et industrielles. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Cours de toutes les Valeurs cotées ou non cotées. — Assemblées générales. — Appréciations sur les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements, intéressant les porteurs de titres.

Chaque abonné reçoit gratuitement :

Le Bulletin Authentique

DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS

Document inédit, paraissant tous les quinze jours, renfermant TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans aucun autre journal financier

ON S'ABONNE, moyennant 2 fr. en timbres postes, 59, rue Taitbout, Paris

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

## VOUS NE TOUSSEREZ PLUS

si vous sucez quelques bonbons au goudron du Docteur GRAMONT, agréables à la bouche, en fondant ils portent l'arôme du goudron sur les bronches et les poumons, ils facilitent l'expectoration et enlèvent de suite la Toux. Le goudron est le seul régénérateur des poumons ; pris au début, il triomphe de la phthisie il arrête la décomposition des tubercules et la guérison est rapide, on a le soin de porter la boîte sur soi, et d'en sucer un chaque fois que la toux se présente. Prix : boîte, 1 fr. 75, la demi 1 fr. Env. p. la poste contre timb. 30 c. en sus. Ecrire à M. ROLLAND, pharm. à Marseille. Dépôt à Lyon, pharm. Dunor, place St-Pierre, à Saint-Etienne, Delpy, rue St-Louis, 23, et toutes les pharmacies.

EAU MINÉRALE NATURELLE DU

## VEDNET

La Perle des Eaux de Table

RAOUL BRAVAIS et des Eaux Minérales Naturelles, 26, Avenue de l'Opéra

Près Vals par JALJAC (ARDECHE)

L'Eau de VERNET est la plus gazeuse des Eaux minérales françaises, la plus riche et la meilleure des Eaux de Table connues en France et à l'Étranger

Adresser les demandes à M. RAOUL BRAVAIS, Directeur de la Société des Produits

Dép. princip. à Paris : 13, r. Lafayette et 30, av. de l'Opéra où l'on trouve également les produits si connus et appréciés du public : FER BRAVAIS et QUINQUINA BRAVAIS

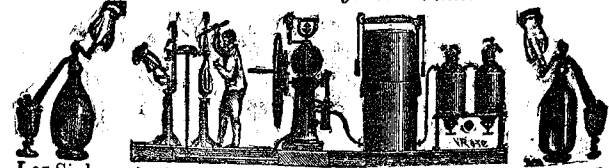
MÉDAILLE D'OR à l'Exposition Universelle de 1878

## APPAREILS CONTINUS

Pour la fabrication des Boissons Gazeuses

Eaux de Seltz, Limonades, Soda Water, Vins Mousseux, Bières

Les seuls qui soient argentés à l'intérieur.



J. HERMANN-LACHAPPELLE  
J. BOULET et C<sup>o</sup>, Successeurs  
INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS, 144, Faubourg-Poissonnière, PARIS  
Envoi franco des prospectus détaillés